

ARRETÉ :

2022_AR_043

Règlementant la circulation et le stationnement des véhicules au 22 rue Vigne Croix

Le Maire,

VU le Code général des Collectivités territoriales -les et notamment l'article L 2212-1 à 2213-6

Vu le code de la route et Notamment les articles R 411-8 à R 411-25

Vu l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22/10/1963 – modifié par divers arrêtés subséquents.

En raison de travaux réalisés: chantier de démolition d'un bâtiment donnant sur voirie -par l'entreprise PIAN ENTREPRISE 6/8 rue Baltard 77410 - à compter du 17/10/22 au 24/10/22 de 9h à 16h30 rue Vigne Croix 77410 Charny

ARRETE

- Article 1^{er}** - **Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux**
- fermeture à la circulation
 - empiècement sur la chaussée
 - L'entreprise devra maintenir pendant la période des travaux la chaussée en parfaite état de propreté
 - Les travaux et la signalisation seront à la charge de l'entreprise
 - Itinéraire de déviation : rue de Beauvais, Chemin de Beauvais et Rue de Mauperthuis

Article 2 ° - Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Le Maire
- Le Commandant de gendarmerie d'Esblly
- L'entreprise PIAN ENTREPRISE
- Les entreprises de Bus et transports

A Charny, le 12 octobre 2022

Le Maire
X. FERREIRA



Affiché ce même jour, en mairie.

Le Maire,
Xavier FERREIRA

Le 12/10/2022

Pour extrait certifié conforme